

Le compostage pour stabiliser et hygiéniser les boues

Dans le Haut-Rhin, 90 % des boues urbaines produites sont compostées. Le compost de boues, amendement et fertilisant, déshydraté et sans odeur, bénéficie d'une meilleure acceptabilité. A tel point que la demande devient aujourd'hui supérieure à l'offre.

COMPOSTER, C'EST PILOTER UN PHÉNOMÈNE NATUREL

Quelle que soit la plateforme, le compostage débute toujours par le mélange de boues, source d'azote, avec, par exemple, des déchets verts, des écorces ou de la sciure, sources de carbone. Le mélange est ensuite aéré, pour favoriser le développement de champignons et bactéries qui vont transformer la matière organique. Pendant cette phase de fermentation, l'activité biologique est importante. La montée en température - jusqu'à 70-80 °C - permet l'hygiénisation et la déshydratation du compost. Il est ensuite stabilisé pendant la phase de maturation. Enfin, il est criblé pour éliminer les composants les plus grossiers.

GARANTIR LA QUALITÉ ET LA TRAÇABILITÉ DU COMPOST DE BOUES

Avant le mélange, chaque lot de boues et de coproduits est analysé pour vérifier son innocuité. A noter que, dans le Haut-Rhin, les boues d'origines différentes ne sont pas mélangées, excepté lorsqu'elles bénéficient d'une autorisation préfectorale spécifique, compte tenu de leur complémentarité agronomique. Ainsi, une traçabilité intégrale peut être garantie, depuis l'origine de la boue jusqu'à la parcelle réceptrice du compost. Dans ces conditions, les responsabilités sont clairement définies. Le suivi de la température du tas, de l'andain ou du silo de fermenta-

tion est effectué sur toutes les plateformes. C'est non seulement un indicateur pour piloter l'aération du compost, mais aussi pour s'assurer de son hygiénisation. Un compost dit hygiénisé sera alors exempt de micro-organismes pathogènes et de graines d'adventices.

Le compost, criblé et mature, est ensuite analysé pour caractériser sa valeur agronomique et vérifier sa conformité réglementaire à un usage agricole (teneurs en éléments et composés traces, en pathogènes, en inertes...). Le compost ainsi obtenu constitue un excellent amendement organique. Il permet donc, par apports successifs, d'enrichir progressivement le sol en humus. Il joue également le rôle de fertilisant azoté, phosphaté et potassique. L'azote apporté se trouve sous forme organique, donc très peu lessivable, d'où des risques limités de fuites de nitrates vers les eaux souterraines ou superficielles.

CHOISIR ENTRE COMPOST DE BOUES SOUS «STATUT DÉCHET» OU SOUS «STATUT PRODUIT»

Quel que soit son statut, le processus de fabrication d'un compost de boues est identique. C'est au maître d'ouvrage de la station productrice des boues compostées que revient la décision de proposer un compost de boues sous le statut de déchet ou sous le statut de produit.

Sous «statut déchet», le compost de boues sera soumis aux mêmes textes réglementaires que les boues brutes dont il est issu. Il fera donc l'objet de programmes prévisionnels d'épandage et de bilans agronomiques annuels comprenant le suivi analytique des composts et des terres, et ne pourra être valorisé que dans le cadre d'un plan d'épandage, qui repose sur une étude et un répertoire des parcelles. L'ensemble de ces documents est remis aux services de l'Etat et expertisé par le SMRA68. A noter que, dans ce cas, le maître d'ouvrage garde la responsabilité du devenir de son com-



Plateforme de compostage de Bergheim.



Plateforme de compostage de Cernay.



Plateforme de compostage de Colmar.

post, même après épandage, et que le rendu racine gratuit (livré et épandu à la parcelle) est recommandé dans le Haut-Rhin par le SMRA68. En cas d'incident, le recours au fonds de garantie (décret en cours) est possible.

Sous «statut produit», le compost de boues doit respecter les critères définis dans la norme NF U 44-095. Ces critères sont plus nombreux et les seuils à respecter sont plus exigeants que pour la réglementation «déchet». Cependant, la plupart des composts de boues élaborés dans le Haut-Rhin les respectent déjà, qu'ils soient normalisés ou pas. Enfin, une fois qu'il est mis sur le marché, la responsabilité est partagée par l'utilisateur, en l'occurrence l'agriculteur, au même titre que n'importe quel intrant disponible sur le marché.

DES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE D'UN HAUT NIVEAU TECHNIQUE

Dans le Haut-Rhin, 90 % des boues urbaines produites sont compostées avant épandage. Il existe 7 plateformes de compostage de boues respectueuses de l'environnement actuellement en activité :

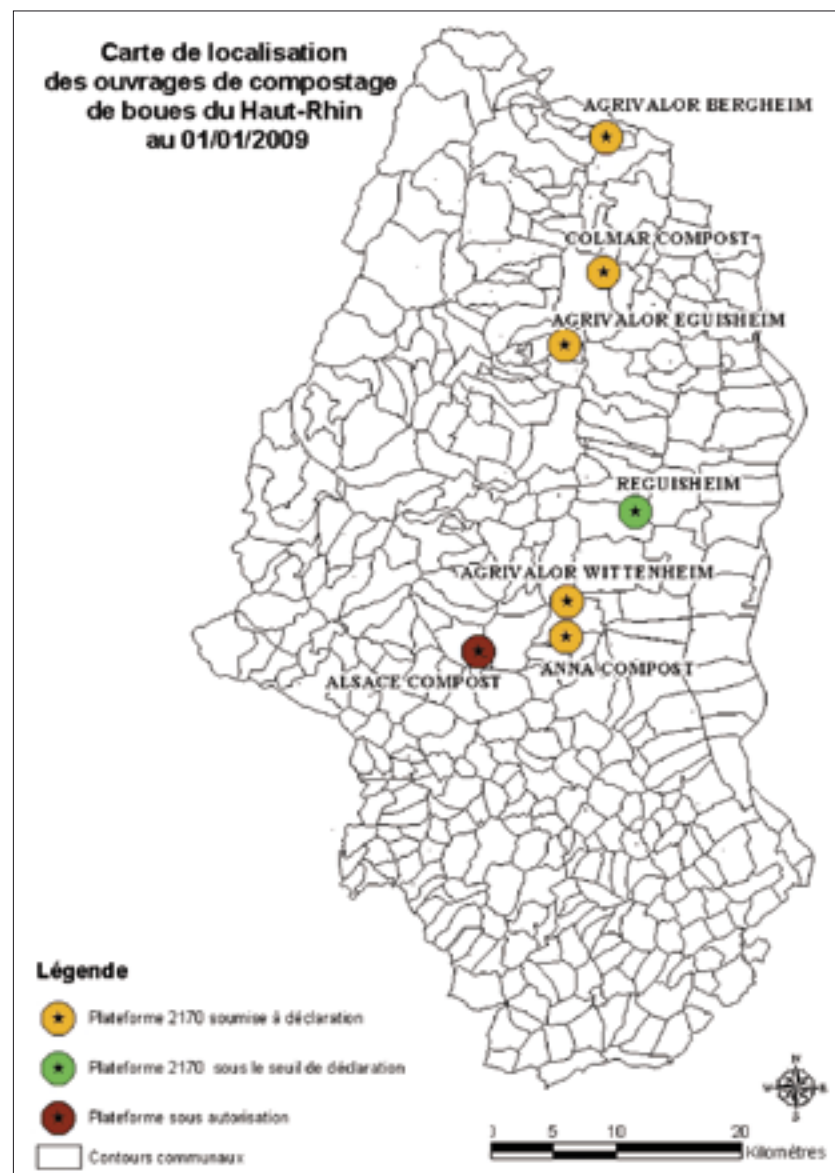
- 1 unité de grande taille, située à Cernay (25000 t/an) ;
- 5 plateformes plus petites, situées à Bergheim, Colmar, Eguisheim, Kingersheim et Wittenheim (< 3500 t/an) ;
- 1 installation de taille réduite, à Réguisheim (<350 t/an).

Le compost bénéficie d'une bonne image, entre autres, parce qu'il ne génère pas d'odeurs lors des chantiers d'épandage. Il n'en est pas de même pour les plateformes de compostage. Ceci est d'autant plus marqué dans un département à forte densité de population comme le Haut-Rhin. Les nuisances olfactives, dues au processus, si elles sont quasiment inévitables, peuvent toutefois être amoindries grâce à une bonne gestion des flux de boues entrantes et un mélange rapide. Par ailleurs, une plateforme du département est soit entièrement close, avec un traitement poussé des odeurs, et trois sont équipées d'aires de fermentation couvertes, avec traitement des odeurs par biofiltre. Enfin, la communication et la transparence (portes ouvertes, mise en place de comité de nez, etc.) permettent également d'améliorer l'acceptabilité de ces plateformes.

A noter cependant que, dans le Haut-Rhin, malgré ce fort taux de compostage des boues, la demande reste actuellement supérieure à l'offre. Et ce d'autant plus avec la conjoncture actuelle et la montée des prix des engrais.

Tabou(e) Story.

Les plateformes de compostage de boues dans le Haut-Rhin.



Le compost de fumier pailleux de bovins : un engrais fermier de grand intérêt agronomique et environnemental

QUELS AVANTAGES ?

Le compost de fumier pailleux, de litière accumulée, présente de nombreux avantages, qu'il partage avec le compost de boues : produit hygiénisé, riche en minéraux, homogène, qui se répand et s'émiette facilement, sans odeur désagréable à l'épandage et avec un calendrier d'épandage élargi.

Par ailleurs, pour un impact limité sur vos temps de travaux, il est réalisable à «heures perdues», durant l'hiver, par exemple.

QUELLES LIMITES ?

A l'instar du compostage de boues, celui du fumier reste un processus technique et coûteux, nécessitant

un suivi et une attention particulière (suivi de la température, aération des tas, protection contre les intempéries...). Il faut notamment disposer d'un fumier suffisamment pailleux, pour une bonne circulation de l'air à l'intérieur de l'andain et donc une fermentation efficace.

Par ailleurs, l'azote apporté est essentiellement organique. Son effet direct sur la culture suivant l'épandage est donc plus faible que celui d'un fumier mais il participe activement à l'enrichissement du sol en matière organique. Il augmente ainsi les fournitures d'azote du sol aux cultures, en cas d'apports répétés.



Compostage de fumier